

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Comment obtenir un passeport "grand voyageur" ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Comment obtenir un passeport "grand voyageur" ?** » est mise à jour.

 S'abonner (<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F31413/abonnement>)

Comment obtenir un passeport "grand voyageur" ?

Vérfié le 29 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

En France

Si vous vous déplacez fréquemment à l'étranger, vous pouvez demander la délivrance d'un passeport composé de 48 pages, soit 16 pages de plus que le passeport classique.

Qui peut l'obtenir ?

Le passeport grand voyageur est destiné aux personnes qui voyagent très souvent à l'étranger, pour des raisons professionnelles par exemple.

Si les déplacements ont lieu en dehors de l'espace Schengen, les 32 pages du passeport classique peuvent être insuffisantes pour y apposer les visas, cachets d'entrée ou de sortie du territoire.

Où faire la demande ?

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre dans **importe quelle mairie**, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

La **liste des mairies équipées** est consultable en ligne :

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Attention

De nombreuses mairies exigent que le dépôt du dossier se fasse **uniquement sur rendez-vous**. Il faut consulter le site internet de la mairie.

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une **pré-demande en ligne**, mais ce n'est pas une obligation.

La pré-demande vous permet de gagner du temps lors du dépôt du dossier.

Pré-demande pour une demande de 1er passeport (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>)

Vous devez ensuite vous rendre à la mairie avec les documents justificatifs.

Pièces à fournir

Les formalités sont les mêmes que pour un renouvellement.

En plus des pièces exigées pour une demande classique, vous devez fournir une demande motivée de passeport , rédigée sur papier libre.

Il faut présenter les documents **originaux**.

Cas général

Votre passeport est valide

Votre passeport

conforme aux normes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)
Photo d'identité de moins de 6 mois et

Timbre fiscal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21258>) de **86 €** (que vous pouvez acheter en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39812>))

Justificatif du domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)

pré-demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>) , numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

Le passeport est périmé

Date d'expiration inférieure à 5 ans

Votre passeport

conforme aux normes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)
Photo d'identité de moins de 6 mois et

Timbre fiscal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21258>) de **86 €** (que vous pouvez acheter en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39812>))

Justificatif du domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)

pré-demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>) , numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

Date d'expiration supérieure à 5 ans

conforme aux normes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)
Photo d'identité de moins de 6 mois et

Timbre fiscal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21258>) de **86 €** (que vous pouvez acheter en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39812>))

Justificatif du domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)

pré-demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>) , numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

Carte d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)

Si vous n'avez pas de carte d'identité ou si elle est plus ancienne, vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé (<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>) . Si ce n'est pas

acte de naissance (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>) de moins de 3 mois.

Justificatif de nationalité française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18713>)
(naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

si vous vous trouvez dans une situation particulière

En Guyane

Votre passeport est valide

Votre passeport

conforme aux normes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)
Photo d'identité de moins de 6 mois et

pré-demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>)
Numéro de

ou formulaire cartonné remis sur place

acheter en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39812>)
Timbre fiscal de **43 €** (que vous pouvez

Justificatif du domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)

Le passeport est périmé

Date d'expiration inférieure à 5 ans

Votre passeport

conforme aux normes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)
Photo d'identité de moins de 6 mois et

pré-demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>)
Numéro de

ou formulaire cartonné remis sur place

acheter en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39812>)
Timbre fiscal de **43 €** (que vous pouvez

Justificatif du domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)

Date d'expiration supérieure à 5 ans

conforme aux normes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)
Photo d'identité de moins de 6 mois et

pré-demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>)
Numéro de

ou formulaire cartonné remis sur place

acheter en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39812>)
Timbre fiscal de **43 €** (que vous pouvez

Justificatif du domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)

Carte d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)

Si vous n'avez pas de carte d'identité ou si elle est plus ancienne, vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé (<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

. Si ce n'est pas

acte de naissance (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>)
le cas, il faut fournir un

de moins de 3 mois.

Justificatif de nationalité française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18713>)
(naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

si vous vous trouvez dans une situation particulière

À Mayotte

Votre passeport est valide

Votre passeport

conforme aux normes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)

pré-demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>)

ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21258>)

de **86 €** ou de **89 €** si la photo est prise directement au guichet (le timbre

acheté en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39812>)

)

Justificatif du domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)

Le passeport est périmé

Date d'expiration inférieure à 5 ans

Votre passeport

conforme aux normes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)

pré-demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>)

ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21258>)

de **86 €** ou de **89 €** si la photo est prise directement au guichet (le timbre

acheté en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39812>)

)

Justificatif du domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)

Date d'expiration supérieure à 5 ans

conforme aux normes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)

pré-demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>)

ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21258>)

de **86 €** ou de **89 €** si la photo est prise directement au guichet (le timbre

acheté en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39812>)

)

Justificatif du domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)

Carte d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)

Si vous n'avez pas de carte d'identité ou si elle est plus ancienne, vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé (<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

. Si ce n'est pas

acte de naissance (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>)

de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18713>)
(naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

si vous vous trouvez dans une situation particulière

Coût

Cas général

Le passeport coûte **86 €** (en timbre fiscal).

Vous devez acheter le timbre fiscal en ligne :

Achat en ligne du timbre fiscal - Passeport (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39812>)

En Guyane

Si vous fournissez la photo : **43 €** (en timbre fiscal)

Si la photo est prise au guichet (uniquement en l'absence de photographe professionnel) : **44,50 €** (en timbre fiscal)

Vous devez acheter le timbre fiscal en ligne :

Achat en ligne du timbre fiscal - Passeport (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39812>)

À Mayotte

Si vous fournissez la photo : **86 €** (en timbre fiscal)

Si la photo est prise au guichet (uniquement en l'absence de photographe professionnel) : **89 €** (en timbre fiscal)

Vous devez acheter le timbre fiscal en ligne :

Achat en ligne du timbre fiscal - Passeport (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39812>)

Décision du préfet

La décision de délivrer un passeport _____, relève du pouvoir d'appréciation de l'autorité préfectorale.

La demande peut-être refusée si elle ne semble pas justifiée.

Par exemple, si vous demandez le renouvellement gratuit de votre passeport car toutes les pages sont utilisées, mais qu'il ne reste que 10 mois à courir, la demande peut être rejetée. Il est en effet peu probable que les 48 pages du passeport grand voyageur soient utilisées au cours des prochains mois.

En revanche, la demande est justifiée, si vous demandez un nouveau passeport de 10 ans et que, sur la période précédente, vous aviez déjà bénéficié d'un renouvellement anticipé (motivé par l'absence de pages disponibles).

À l'étranger

Si vous vous déplacez fréquemment à l'étranger, vous pouvez demander la délivrance d'un passeport composé de 48 pages, soit 16 pages de plus que le passeport classique.

Qui peut l'obtenir ?

Le passeport grand voyageur est destiné aux personnes qui voyagent très souvent à l'étranger, pour des raisons professionnelles par exemple.

Si les déplacements ont lieu en dehors de l'espace Schengen, les 32 pages du passeport classique peuvent être insuffisantes pour y apposer les visas, cachets d'entrée ou de sortie du territoire.

Où faire la demande ?

Pièces à fournir

Les formalités sont les mêmes que pour un renouvellement.

En plus des pièces exigées pour une demande classique, vous devez fournir une demande motivée de passeport _____, rédigée sur papier libre.

Il faut présenter les documents **originaux**.

Votre passeport est valide

Votre passeport

_____ conforme aux normes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)

Photo d'identité de moins de 6 mois et public.fr/particuliers/vosdroits/F10619)
Montant de **96 €** (ou **99 €** si la photo est prise directement au guichet : uniquement dans _____)

Justificatif du domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)

Le passeport est périmé

Date d'expiration : moins de 5 ans

Votre passeport

conforme aux normes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)

Photo d'identité de moins de 6 mois et

Justificatif du domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)

À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce 2ème nom :

nom de l'époux(se) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33250>) ou

nom de l'autre parent (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1343>) .

Date d'expiration : plus de 5 ans

Votre passeport

conforme aux normes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)

Photo d'identité de moins de 6 mois et

Justificatif du domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)

Carte d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)

Si vous n'avez pas de carte d'identité ou si elle est plus ancienne, vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé (<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>) . Si ce n'est pas

le cas, il faut fournir un acte de naissance (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>) de moins de 3 mois.

Justificatif de nationalité française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18713>) si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce 2ème nom :

nom de l'époux(se) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33250>) ou

nom de l'autre parent (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1343>) .

Coût

Le passeport coûte **96 €**.

Vous pouvez régler en espèces. Certains consulats acceptent aussi le paiement par carte bancaire, chèque ou virement. Consultez le site internet du consulat pour savoir comment payer.

À savoir

En Guinée Équatoriale (poste de Malabo) et en Mauritanie (poste de Nouakchott), la photo est prise au guichet. Le passeport coûte **99 €**.

Décision du consulat

La décision de délivrer un passeport , relève du pouvoir d'appréciation du consulat.

La demande peut-être refusée si elle ne semble pas justifiée.

Par exemple, si vous demandez le renouvellement gratuit de votre passeport car toutes les pages sont utilisées, mais qu'il ne reste que 10 mois à courir, la demande peut être rejetée. Il est en effet peu probable que les 48 pages du passeport grand voyageur soient utilisées au cours des

prochains mois.

En revanche, la demande est justifiée, si vous demandez un nouveau passeport de 10 ans et que, sur la période précédente, vous aviez déjà bénéficié d'un renouvellement anticipé (motivé par l'absence de pages disponibles).

Textes de loi et références

- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 6-1 - Empreintes et photo (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000033333857)
- Code général des impôts : articles 953 à 955 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006179981/>)
Prix du passeport
- Code général des impôts : article 1043 A - Montant en Guyane (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006305785)
Prix en Guyane
- Décret n°81-778 du 13 août 1981 fixant le tarif des droits à percevoir dans les chancelleries diplomatiques et consulaires et, en France, par le ministère des relations extérieures (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000335104/>)
Prix à l'étranger
- Arrêté du 5 février 2009 relatif aux photos d'identité produites pour une demande de passeport (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020246797/>)
- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 10 - Retrait du passeport (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000033333863)
- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 4 - Durée de validité (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000018763637)
- Arrêté du 27 avril 2017 relatif aux conditions d'envoi d'un passeport à l'étranger (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034518557/>)

Questions ? Réponses !

- Peut-on obtenir un passeport gratuitement ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1709>)
- Peut-on avoir deux passeports ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21517>)
- Quels recours si mon dossier est refusé ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12567>)

Besoin d'aide ? Un problème ? (<https://www.service-public.fr/contact/remarque/F31413?audienceFiche=Particuliers&showFaq=true&feedBck=non>)